

Registre des codes-créanciers

Entrée/sortie d'un numéro de contrôle (numéro C)

Sages-femmes employées

Les numéros C sont attribués aux personnes employées dans le cadre d'une activité salariée. Le présent formulaire devra être utilisé pour signaler l'entrée / la sortie d'une sage-femme employée. Les conditions et modalités relatives à l'attribution des numéros C peuvent être consultées dans la notice informative ci-après:

www.sasis.ch/fr/1048.

Employeur	
Numéro RCC de l'employeur	
Nom de l'employeur	
Entrée d'une sage-femme	
Au moins une des sages-femmes employées doit exercer la profession médicale sous propre responsabilité professionnelle en conformité avec la loi sur les professions médicales (LPMéd), et satisfaire aux critères de l'art. 45 let. a et b OAMal	
<input type="checkbox"/> avec fonctions dirigeantes, satisfait aux critères définis à l'art. 45 let. a et b OAMal (une personne doit exercer des fonctions dirigeantes) <input type="checkbox"/> employée, satisfait aux critères définis à l'art. 45 let. a et b OAMal <input type="checkbox"/> employée, ne satisfait pas aux critères définis à l'art. 45 let. a et b OAMal	
Civilité	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Nom	
Prénom	
GLN de la personne employée	
Date de naissance	(jour / mois / année)
Employé-e depuis le	(jour / mois / année)
Numéro RCC personnel déjà attribué	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, numéro RCC
Numéro C personnel déjà attribué	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, numéro C
Documents à fournir pour les employées qui satisfont aux critères de l'art. 45 let. a et b OAMal	
<input type="checkbox"/> Autorisation cantonale d'exercer en tant que sage-femme <input type="checkbox"/> Confirmation cantonale attestant que les critères de l'art. 45 let. a et b OAMal sont satisfaits ou confirmation cantonale du «maintien des droits acquis selon l'al. 2 des dispositions transitoires relatives à la modification de la LAMal du 19 juin 2020»	
Documents à fournir pour les employées qui ne satisfont pas aux critères de l'art. 45 let. a et b OAMal	
<input type="checkbox"/> Attestations de formation conformément à la notice informative	

Registre des codes-créanciers

Sortie d'une sage-femme	
N° C	
Nom	
Prénom	
Date de sortie	(jour / mois / année)
Déclaration	
<p>L'employeur soussigné confirme l'exactitude des informations mentionnées précédemment et atteste avoir pris connaissance des conditions générales actuelles régissant le registre des codes-créanciers (CG RCC). Le numéro C est attribué sur la base des informations fournies dans le présent formulaire. Toute information fautive ou incomplète ainsi que la non-communication de mutations pourront générer des problèmes de paiement pour les prestations fournies. Toute responsabilité en lien avec l'attribution ou la non-attribution d'un numéro C est expressément exclue.</p> <p>Le règlement sur les taxes et le règlement de traitement RCC sont applicables. Ces deux documents ainsi que les conditions générales actuelles peuvent être consultés sur le site Internet de SASIS SA à l'adresse ci-après: www.sasis.ch/fr/634.</p> <p>Le formulaire de demande doit être signé par une personne habilitée à cette fin.</p>	
Lieu et date	Signature
_____	_____
	Prénom / Nom

	Fonction

Le formulaire de demande et les autres documents requis sont à transmettre à:
SASIS AG, Zahlstellenregister, Bahnhofstrasse 7, Postfach, 6002 Luzern